

ASSOCIATION GENEVOISE DE FEMMES DIPLOMEES DES UNIVERSITES

Bulletin, Septembre 2012

Présidente	Danièle KAUFMANN	daniele.kaufmann@bluewin.ch
Vice-Présidente	Micheline SPOERRI	micspoerri@bluewin.ch
Trésorière	Georgette PUGIN	gp.pugin@gmail.com
Liaison FAGE	Eustacia CORTORREAL	aleli@bluewin.ch
Liaison ASFDU	Esther UM	umesthy@gmail.com

Mesdames,

Les différents articles de ce nouveau Bulletin rappellent que l'AGFDU a tout d'abord une vocation locale. Par l'intermédiaire de Mme Eustacia Cortorreal, elle a participé aux travaux d'élaboration de la nouvelle Constitution genevoise.

Elle a été présente à la Cinquième rencontre annuelle des associations féminines et féministes, organisée par la Ville de Genève. Elle a assisté au cycle de conférences organisé par le Bureau de l'égalité de l'Université de Genève. Elle collabore au lancement du concours « les Olympes de la parole » dans les classes de 11^e année du Cycle d'Orientation. Elle essaie d'œuvrer en faveur de l'éducation des femmes, de défendre l'égalité entre hommes et femmes, dans la mesure de ses moyens.

Sur le plan international, par le biais de la Fédération internationale des femmes diplômées des Universités, elle soutient les efforts inlassables de ses déléguées à l'ONU, qui travaillent dans le même sens.

Elle s'efforce de créer des liens entre ses membres en organisant des manifestations et en s'associant aux efforts de l'association suisse qui veut développer les réseaux informatiques entre femmes.

En ce début de l'année académique 2012-2013, l'AGFDU compte sur votre soutien et sur votre engagement. C'est votre association. Efforcez-vous de la rendre efficace et vivante !

Danièle Kaufmann Extermann
Présidente

Case postale 3521, CH - 1211 Genève 3
CCP 12-3281-7, e-mail agfdu.ge@gmail.com

S O M M A I R E

AGFDU - VIE DE L'ASSOCIATION GENEVOISE	4
Bonnes nouvelles	4
Travaux	5
Une nouvelle constitution pour Genève ?	5
Contribution de l'AGFDU à la Constituante	6
Que font nos représentantes auprès des organisations internationales ?	8
Conférences	11
Vie et légendes de Marie Dentièrre	11
Cinquième rencontre annuelle des associations féminines et féministes	13
Petite leçon sur le sexisme ordinaire de Brigitte Grésy	14
Accoucheuse à Tulkarem	15
L'AGFDU aura 90 ans !	15
Souvenirs	16
Ile Saint-Pierre. Dans les pas de Jean-Jacques Rousseau	16
ASFDU – NOUVELLES DE SUISSE	19
« Apprivoiser »	19
AGFDU – ACTIVITES	20
Programme d'automne	20
Communication	20
Formulaire de demande d'adhésion	21

AGFDU - Vie de l'Association

Bonnes nouvelles

Les Olympes de la Parole

Comme prévu, le concours « les Olympes de la parole » démarre cet automne. Une nouvelle coordinatrice du projet a été nommée, il s'agit de Mme Yaël Maïm.

Thèse de doctorat

Mme Chiara Gambacorti, membre de notre association, a brillamment soutenu sa thèse de doctorat intitulée : « Sade : une esthétique de la duplicité. Autour de la Marquise de Gange, Adélaïde de Brunswick et Isabelle de Bavière. », le 6 juillet 2012, à la Faculté des Lettres de l'Université de Genève.

Prestation artistique

Mme Nihan Atalay, membre de notre association, a obtenu un premier prix et un prix spécial de flûte à un concours de musique baroque à Las Vegas, aux Etats-Unis, en août 2012.

Nouvelles membres

L'AGFDU a le plaisir d'accueillir Mesdames

Natacha Rault

Marie-Andrée Seraphin

Astrid Stuckelberger

Maria-Céleste Almestad

Janine Bézaguet

Maîtrise en économie

Diplôme de formatrice d'adultes

Doctorat en psychologie

DEA en études européennes

Doctorat en histoire

Une nouvelle constitution pour Genève ?

Le 26 juin 2012, au terme de 4 années de travaux ardues, de vifs débats, et de nombreuses divergences à surmonter, l'Assemblée constituante a remis le projet de nouvelle constitution au Conseil d'Etat. Ce texte sera soumis au vote du peuple souverain le 14 octobre prochain. L'AGFDU a suivi de près les travaux des constituants aux différentes étapes du processus.

▪ La Constitution genevoise actuelle

Entrée en vigueur le 24 mai 1847, elle est la doyenne des constitutions cantonales puisqu'adoptée avant même la naissance de l'Etat fédéral (1848). Rédigée par James Fazy, elle a été révisée partiellement à plus de 120 reprises. Notre charte fondamentale demande à être actualisée : vieille de plus de 150 ans, son langage, sa structure, son contenu ne sont plus de notre temps. D'autres cantons suisses – Bâle-Ville, Neuchâtel, Fribourg, Vaud, Zurich, etc - se sont déjà dotés d'une nouvelle constitution.

▪ Le nouveau texte constitutionnel

Le projet de nouvelle constitution - approuvé par près des $\frac{3}{4}$ des élus de la Constituante – a été remis solennellement au Conseil d'Etat le 7 août 2012. Le texte constitutionnel compte 63 pages. Après un préambule, il est articulé en 7 titres (16 pour la Constitution actuelle).

Titre I	Dispositions générales
Titre II	Droits fondamentaux
Titre III	Droits politiques
Titre IV	Autorités
Titre V	Organisation territoriale et relations extérieures
Titre VI	Tâches et finances publiques
Titre VII	Dispositions finales et transitoires

Aux 227 articles s'ajoutent 10 dispositions transitoires. Une lecture comparative permet de relever les modifications et les nouveautés par rapport à la Constitution actuelle. Sans être idéal, le texte proposé apporte des améliorations par rapport à la Constitution actuelle tout en maintenant des acquis importants. Permettra-t-il de répondre aux défis de l'avenir ?

▪ En savoir plus pour un vote informé ?

Le projet demande à prendre connaissance de son contenu pour savoir de quoi il retourne ! Depuis qu'elle a rendu sa copie, l'Assemblée constituante respecte le silence institutionnel requis par la loi pour laisser la parole aux groupes et aux partis. Son site, et d'autres supports informatiques renferment tous les éléments qui peuvent nous être utiles.

- www.constitution2012.ch site de l'Assemblée constituante
- www.associationsdegeneve.ch site de la Fédération Associative Genevoise (FAGE)
- *Tableau comparatif, article par article, entre projet nouvelle constitution et Constitution actuelle*
- www.unenouvelleconstitutionpourgeneve.ch site de l'Association «Une nouvelle constitution pour Genève »

▪ Dernière étape du processus : la votation populaire

Le 14 octobre 2012, le peuple se déterminera pour ou contre cette nouvelle charte fondamentale, au-dessus de toutes les lois de notre canton. Le projet de nouvelle constitution est un « paquet ficelé », à prendre ou à laisser. La balle est dans notre camp ! Nous avons encore un peu de temps pour nous faire une opinion. Passera, passera pas ? Rendez-vous le 14 octobre !

Georgette PUGIN

Contribution de l'AGFDU à la Constituante

Contribution de l'Association Genevoise de Femmes Diplômées des Universités (AGFDU) à l'Assemblée constituante et les liens entre l'AGFDU et la Fédération Associative Genevoise (FAGE).

Rapport :

- Le 4 mai 2007, le Grand Conseil adopte un projet de loi afin de réviser la Constitution genevoise, qui n'a pas été revue de façon complète depuis sa proclamation en 1847.

- Le 28 juin 2007, la Fédération Associative Genevoise (FAGE) se constitue en association pour suivre les travaux de la future Constituante et présenter des candidats associatifs. Lors de l'Assemblée constitutive, Eustacia Cortorreal a été élue au Comité de la FAGE.

- Le 24 février 2008, le peuple a voté et approuvé (79.3 %) la révision totale de la Constitution genevoise.

- En juin 2008, l'AGFDU publie, dans son *Bulletin* un article « *Genève s'oriente vers une nouvelle Constitution* », rédigé par E. Cortorreal.

- Le Centre de liaison des associations féminines genevoises (CLAFG) réunit les candidates à l'Assemblée constituante et sollicite E. Cortorreal, en tant que candidate et représentante de l'AGFDU, pour écrire sur un sujet concernant la politique de la République et canton de Genève, en vue de le présenter au cours de cette séance. Ce récit intitulé « *Histoire des institutions politiques de Genève* » a été publié dans le *Bulletin* de l'AGFDU du mois de décembre 2008.

- Le 21 juillet 2009, E. Cortorreal soumet à l'Assemblée constituante un projet de constitution, « *Un nouveau contrat social pour la République et canton de Genève* », de 130 articles.

- Dans les perspectives pour l'année 2009, la FAGE a proposé, en première instance, d'inclure dans les travaux de la Constituante, le tiers secteur, la participation ainsi que la Cour constitutionnelle afin de prendre part à la réflexion sur la participation ainsi que sur la Cour constitutionnelle, E. Cortorreal a fait une petite recherche sur ces sujets en complétant

avec la mise en accusation, le maintien des jurys et la reconnaissance de couples de même sexe.

- Le 20 mai 2010, l'Assemblée constituante rejette en plénière l'égalité homme-femme, établie dans l'actuelle Constitution depuis 1958.

- Le lundi 12 juillet 2010, l'AGFDU sollicite les associations féminines pour participer à une rencontre au CLAFG, afin d'avoir l'avis des femmes avant d'entreprendre une démarche auprès de la Constituante. La soussignée a rédigé le rapport concernant cette réunion.

- Plusieurs associations féminines sont intervenues pour demander à la Constituante le rétablissement de l'article sur l'égalité, conforme à l'actuelle Constitution (art. 2A).

- Le 13 janvier 2011, la Constituante publie son avant-projet de constitution et rétablit l'article sur l'égalité homme – femme, à moitié, car les mesures d'application n'ont pas été reprises : « 1. *Toutes les personnes sont égales en droit et en fait. 2. L'homme et la femme sont égaux en droit. Ils ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale* » (art. 14 de l'avant-projet).

- Le 4 mars 2011, l'AGFDU a invité les associations féminines à une deuxième discussion pour qu'elles réaffirment leurs positions.

- Le 23 mars 2011, l'AGFDU a présenté à la Constituante une proposition sur l'égalité en introduisant la deuxième partie de l'article : « *Il appartient aux autorités législatives et exécutives de prendre des mesures pour assurer la réalisation de ce principe et aux autorités judiciaires de veiller à son respect* » (art. 2A- selon arrêté législatif du 17 octobre 1958).

- Le 19 décembre 2011, la Constituante a publié son projet de constitution issu de la première lecture en additionnant : « 2. *Nul ne doit subir de discrimination, du fait notamment de son origine, de sa situation*

sociale, de son orientation sexuelle, de ses convictions ou d'une déficience. 3. La femme et l'homme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail » (art. 16 du projet issu de la première lecture).

- L'AGFDU a été invitée à la présentation du projet le 16 janvier 2012. Mesdames Christiane Perregaux, Marguerite Contat-Hickel, Céline Roy et Monsieur Thomas Büchi, ont participé à la lecture du projet. Lors de la séance les grands thèmes ont été présentés, à savoir : les droits fondamentaux et buts sociaux, les droits politiques, les autorités de la République et l'organisation territoriale.

- Le 25 mai 2012, E. Cortorreal a présenté à la FAGE, sur sa demande, une analyse

concernant le droit à l'égalité entre homme et femme, en rapport avec la proposition de l'AGFDU à la Constituante sur ce sujet.

- Le 31 mai 2012, la Constituante a adopté et publié son projet de constitution de la République et canton de Genève, qui sera soumis au peuple le 14 octobre 2012. Dans la version finale du projet de constitution, l'égalité homme - femme a été maintenue dans l'article 15.

Note : Tous les documents concernant ce rapport sont à disposition.

Eustacia Cortorreal

Représentante de l'AGFDU auprès de la FAGE
aleli@bluewin.ch

Activités des représentantes de la FIFDU auprès de l'ONU

Pourquoi la FIFDU a-t-elle des représentantes auprès de l'ONU ?

Dès l'élaboration de la Charte des Nations Unies en 1946, la Fédération a fait partie des organisations dites « non gouvernementales » qui collaboraient à sa mise en œuvre avec les gouvernements.

Mais qu'est une organisation non gouvernementale, ONG ?

Curieusement, il n'y a pas de définition précise, mais on considère communément qu'une ONG doit être d'intérêt public, à but non lucratif, et ne doit relever d'un Etat ni politiquement, ni financièrement.

Une ONG internationale doit avoir des branches dans plusieurs pays.

Au niveau de l'ONU c'est l'ECOSOC (Conseil économique et social de l'ONU) qui gère les ONG. Son département de l'information (DPI) définit les ONG comme « un groupe de citoyens bénévoles, sans but lucratif et organisé à l'échelon international ». Afin d'être reconnue auprès de l'ONU, l'ONG doit obtenir un « statut consultatif » qui se délivre au cas par cas, selon des critères complexes. Ce statut, une fois acquis, doit être renouvelé tous les 4 ans, afin de prouver que l'activité de l'ONG est toujours conforme aux objectifs et aux principes de la Charte. Aujourd'hui, il y a environ 3'000 ONG qui sont dotées de ce statut.

Quel est le rôle d'une ONG « ECOSOC » auprès de l'ONU ?

Du fait de son statut privilégié, l'ONG a accès aux sessions et aux réunions des organismes onusiens, ce qui lui permet d'être au courant des activités des Conseils et des Commissions, des traités en élaboration et des actions particulières, p.ex. les ODM (Objectifs de Développement pour le Millénaire), la préparation des grandes conférences mondiales (telles RIO+20, ou celle contre le racisme en 2001). Elle profite aussi, en primeur, des informations sur les thématiques d'actualité, par exemple : le changement climatique, la crise alimentaire, ou l'égalité des genres. L'ONG a la possibilité d'apporter des informations utiles lors de l'établissement de traités et de déclarations

en fonction de ses objectifs propres et ses connaissances sur le terrain.

L'ONG « ECOSOC » peut être vue comme l'instrument de coordination entre ses associations membres au niveau national et local, et les organismes des Nations Unies auxquels elle a accès. Elle transmet les enjeux internationaux vers le bas, et elle reçoit des informations sur des problèmes qui doivent être pris en considération à haut niveau.

Chacune de ces ONG a ses buts propres et défend ses intérêts qui vont, notamment, de la protection des droits de l'homme (Amnesty Int.), de l'humanitaire (MSF), de la protection de l'environnement et l'écologie (Green Peace), à l'éducation pour la FIFDU. Mais leur rôle principal consiste à vérifier que les promesses annoncées par les gouvernements se réalisent vraiment sur le terrain ; de même, lorsqu'un gouvernement s'engage à une action par la signature d'un accord, les ONG sont là pour contrôler s'il le met en œuvre, ou sinon, lui demander pourquoi il ne le fait pas.

C'est donc cette relation d'aller-retour, décisions ONU-mise en œuvre sur le terrain que doit assumer l'ONG ayant statut consultatif.

Qu'en est-il de la FIFDU ?

La FIFDU a le statut consultatif depuis 1947. Bien qu'elle ne soit pas reconnue de droit public, ses buts et objectifs correspondent à l'esprit de la Charte. Elle est ainsi accréditée auprès de l'ECOSOC et plusieurs de ses commissions (notamment auprès de la Commission de la condition de la femme), le CDH (Conseil des Droits de l'Homme), UNESCO, UNICEF et OIT.

Que signifie ce statut pour la FIFDU ?

Il signifie que la FIFDU peut envoyer des observatrices/représentantes aux réunions de ces Conseils et aux organisations citées, qui traitent de thèmes qui coïncident avec les buts de la FIFDU, notamment ceux liés au genre, à l'éducation, au développement économique et social, aux droits humains et à la paix. Ses Représentantes ont accès à pratiquement toutes les réunions, qu'il s'agisse de séances plénières ou de groupes de travail.

La FIFDU a des équipes de représentantes à N-Y, Genève, Vienne et Paris. Elles sont nommées par le Bureau de la FIFDU pour une durée de trois ans, elles peuvent être réélues deux fois et elles sont bénévoles. L'équipe de Genève comprend Arielle Wagenknecht, Manjit Dosanjh, Katherine Hagen, et moi-même.

Pratiquement, à quoi assistons nous ?

L'équipe de Genève suit essentiellement le **Conseil des Droits de l'Homme**, créé en 2006, par l'Assemblée Générale de l'ONU. Dès sa création, il fut conçu pour être le plus ouvert, le plus dynamique et le plus accessible possible aux décideurs et aux acteurs de la société qu'il représente, afin de permettre l'échange et le dialogue entre ses membres et la société civile.

Le mandat principal du Conseil consiste à renforcer la promotion et la protection des droits humains dans tous les pays en faisant des recommandations. Je le compare irrespectueusement à une pieuvre, avec de nombreux bras. Les *sessions plénières* représentent le corps du Conseil qui se réunit trois fois trois semaines par an. C'est là que se prennent les décisions finales qui seront présentées à l'Assemblée Générale de l'ONU. L'ordre du jour des séances est connu bien à l'avance, ce qui permet aux Représentantes de préparer et de présenter des déclarations, s'il y a lieu, lors des dialogues interactifs. Les bras du Conseil, en l'état actuel, car la structure est prévue souple, se composent de l'Examen périodique universel, du Comité consultatif, du Procédé de plaintes et des Procédures spéciales.

Qu'est tout ça ? En bref

L'examen périodique universel EPU/UPR permet d'évaluer la situation des droits de l'homme dans chacun des 193 Etats membres de l'ONU. Après un tour de 4 ans, chaque pays passe une nouvelle évaluation. Cet examen se déroule trois fois deux semaines par an. Cette année, on commence le deuxième round ! Et c'est là que cela devient intéressant !

Le Comité consultatif sert de « think tank » au Conseil. Il est composé de 18 experts dont Jean Ziegler.

Le procédé de plaintes permet aux individus et à des organismes d'informer le Conseil des plaintes de violations de droits de l'homme.

C'est le seul mécanisme qui se tient à huis clos.

Les procédures spéciales sont des mandats thématiques (33) ou mandats par pays (8) attribués à un Rapporteur Spécial (SR) ou Expert Indépendant (IE). Ainsi, il y a par ex. un SR sur le thème des déchets toxiques, la traite de personnes, les droits culturels ou sur la santé. Concernant les mandats par pays, il s'agit de pays en situation de conflits récurrents, comme par. ex le Myanmar, Israël/Palestine et le Soudan. Les mandataires présentent une fois par an un rapport sur leurs activités lors d'une session plénière.

D'autres formes de dialogue ont été mises sur pied par le Conseil, telles que :

Le Forum Social qui se déroule une fois par année pendant trois jours. C'est le Conseil qui détermine le thème qui sera abordé. Des spécialistes sont invités afin d'animer les discussions entre les Etats membres, la société civile, les ONG, le secteur privé, etc. Dès la mise en pratique du Forum, en 2008, les thèmes ont concerné les questions relatives à l'élimination de la pauvreté, le Changement Climatique et les droits humains, et le Droit au développement.

L'Atelier du Droit au Développement qui se réunit une semaine par an

Le Forum sur les questions des « Minorités » est organisé deux jours par an

Le Forum spécialisé sur les questions liées aux peuples autochtones se tient pendant une semaine annuellement

Par ailleurs, une fois par année, le CDH dédie une journée entière exclusivement aux questions liées à la situation des femmes.

A tous ces événements, les Représentantes ont la possibilité d'intervenir selon des règles précises.

Lors des sessions plénières du CDH, beaucoup de réunions parallèles ont lieu, où les ONG profitent de la présence des experts et des rapporteurs spéciaux pour s'informer. Nous sommes parfois organisatrices de ces réunions, et parfois intervenantes des tables rondes. C'est aussi l'occasion de faire passer le message des priorités de la FIFDU dont le thème du triennal en cours s'intitule « Education for the realisation of rights of girls and women ». « Education pour l'établissement des droits des filles et des femmes »

Mais voilà, ce n'est pas tout.

Lorsque les Etats membres de l'ONU établissent une Convention, ils la dotent parfois d'un Comité de suivi, afin de pouvoir évaluer les progrès réalisés dans le domaine concerné. Il y a actuellement 9 comités de ce genre. Nous suivons essentiellement le **CEDAW/CEDEF** (Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes) depuis qu'il a été transféré à Genève, en 2008, et nous sommes fières de compter parmi ses 23 expertes, Patricia Schulz.

Le Comité est chargé d'évaluer les progrès réalisés dans le domaine des droits de la femme, pour chaque pays signataire de la convention. 189 pays ont signé à ce jour. Il y a deux sessions de trois semaines par an à Genève. Pour les Représentantes, il s'agit là plutôt de l'écoute, car nous n'avons pas le droit d'intervenir. Le travail des ONG doit en principe se faire, au niveau national, soit en amont lorsque le pays prépare son rapport, soit en aval par le monitoring et le suivi des recommandations émises par le Comité aux gouvernements. Souvent certaines recommandations restent lettre morte et il incombe aux ONG de les raviver, directement auprès des gouvernements ou par les médias.

Voilà, deux organismes gérés par le Haut Commissariat, le CDH et le CEDEF, où on ne parle que des droits de l'Homme, mais il y en a beaucoup d'autres. Pourquoi faut-il créer tant d'organismes, afin de mettre en œuvre cet idéal commun, énoncé par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ?

Peut-être est-ce dû au fait que la Déclaration n'est restée qu'une proclamation, sans véritable portée juridique. Alors, pour insister sur tel ou tel aspect du texte, qui a de la peine se réaliser, on crée un organe qui ne s'occupera que de lui.

Toutefois, même à l'ONU, depuis 1948, on a commencé à trouver le temps long !

Afin de booster le processus, Kofi Annan a fait adopter, en 2000, les « Objectifs de Développement pour le Millénaire » à réaliser jusqu'à 2015. Il s'agit d'un condensé de droits humains en huit points.

En 2004, on met sur pied le Programme Mondial en faveur de l'éducation aux droits humains, destiné aux classes primaires et secondaires. Ce programme continue et la seconde phase qui concerne l'éducation supérieure vient d'être adoptée en 2011.

En 2006, c'est la création du CDH. Ainsi, on constate qu'il y a au sein de l'ONU un véritable élan pour faire avancer la protection et la promotion des libertés et des droits fondamentaux des individus énoncés par la Déclaration Universelle.

Et comme disait Kofi Annan :

"Human Rights are your rights. Seize them, defend them, promote them. Understand them and insist on them. Nourish and enrich them....They are the best in us. Give them life"

La FIFDU, en tant qu'ONG, doit aussi assumer ce rôle de relais entre l'ONU et les associations affiliées, afin d'œuvrer à l'égalité entre hommes et femmes dans le monde. De même, l'ASFUD et aussi l'AGFDU ont le devoir, d'une manière ou d'une autre, de contribuer aux efforts de la FIFDU, d'une part pour qu'elle puisse maintenir son statut consultatif, et d'autre part pour que les droits humains, et plus spécialement les droits des femmes et des filles, soient promus et protégés. A cette fin, je salue le projet « Les Olympes de la Parole » qui permettra aux filles comme aux garçons de réfléchir ensemble sur le thème de l'égalité, et du respect.

Février 2012 / Hillevi Perraudin

AGFDU - Conférences

Vie et légendes de Marie Dentière

A l'invitation de l'AGFDU, Isabelle Graesslé, théologienne, directrice du Musée international de la Réforme, Genève, a donné cette conférence, avec brio, le 7 février 2012. En voici le compte-rendu.

*Le moins que l'on puisse dire, c'est que Marie Dentière n'a pas toujours bénéficié d'une réputation très élogieuse. De mégère non apprivoisée à mangeuse d'hommes, de caractère emporté et intransigeant, les qualificatifs pour la dépeindre n'ont pas manqué. Son œuvre était tombée dans l'oubli, jusqu'à la redécouverte, vers 1870, de l'*Epître très utile*. Depuis les années 1970, cet écrit a fait l'objet d'analyses par les historiens de la Réforme calviniste et des femmes. La recherche contemporaine, alliée à l'intérêt renouvelé de jeunes chercheurs pour cette figure attachante de l'histoire, a changé le portrait que l'on a pu en tirer.*

Biographie

Marie Dentière, fille aînée de Jérôme d'Ennetières, est née vers 1495 à Tournai, petite ville des Flandres, dans une famille relativement aisée et de petite noblesse. Elle est envoyée au couvent augustinien des Prés-Porclin où elle reçoit une éducation lettrée. Elle entre dans les ordres et devient prieure responsable du couvent des Augustines. Attirée par les nouvelles idées religieuses qui se répandent, elle va se convertir aux idées de la Réforme luthérienne.

Aux alentours de 1524, elle s'enfuit du monastère. En 1527-1528, on la retrouve à Strasbourg, ville du Saint Empire, où se trouvaient alors de nombreux réfugiés protestants. Elle y épouse Simon Robert, ancien curé augustinien de la région de Tournai, fin lettré, qui connaît l'hébreu. Il est membre du « Cénacle de Meaux » (sympathie pour les idées de Luther) soutenu par la reine Marguerite de Navarre, sœur de François 1^{er}, roi de France. A cette période, Martin Bucer, réformé allemand, se plaint déjà auprès de Calvin de Marie Dentière. Dans leur correspondance, les réformateurs ont bâti une légende noire !

En 1528, après la victoire du parti réformé, le couple rejoint Guillaume Farel dans la région d'Aigle. Simon Robert est nommé pasteur à Bex. C'est le premier couple à assurer un pastoralat en territoire francophone. Laissée veuve avec deux enfants en 1533, Marie épouse un des compagnons de Farel, Antoine Froment, de 19 ans plus jeune

qu'elle. Marie aura de ce second mariage une fille, Judith.

En 1535, le couple s'installe à Genève. A cette date, Genève est passée à la Réforme depuis peu. Le culte catholique a été aboli en août. En cette époque troublée, Marie Dentière prend part à la tentative de conversion des sœurs du couvent des Clarisses (seul couvent de femmes à Genève avant la Réformation). Une des religieuses, Jeanne de Jussie, secrétaire de ce monastère, décrit cette incursion dans sa *Chronique*. Elle y trace un portrait sans pitié de M.D. : « *une moine abbesse fausse, ridée et langue diabolique, ayant mari, enfants, qui se mêlait de prêcher et de pervertir les gens de dévotion, lors de l'irruption des réformés dans le couvent.* »

Calvin, arrive à Genève en 1536, il en est chassé en 1538. C'est à ce moment qu'Antoine Froment nommé diacre à Thonon, se met à tenir épicerie et à vendre du vin, ce qui est condamné par les pasteurs de Thonon. Puis il est muté à Massongy, suite à l'affront causé par l'*Epître très utile* publié par Marie Dentière. En 1540, Farel écrit à Calvin, encore exilé à Strasbourg : « *Notre Froment est le premier qui, à la suite de sa femme, ait dégénéré en ivraie [...] Cette femme orgueilleuse et vindicative fut, malgré tout son esprit, une mauvaise conseillère à son nouvel époux, qu'elle dominait absolument.* »

Marie Dentière crée un pensionnat qui favorise l'immersion dans les langues bibliques, l'hébreu et le grec. Elle donne à ses filles une bonne éducation chrétienne.

Au retour de Calvin à Genève, en 1541, les relations avec le couple Froment se dégradent. Marie et son époux font encore parler d'eux à diverses reprises. Les écarts de conduite de Froment le conduisent devant la justice. Il connaît un procès en paillardise. Une lettre de Calvin à Farel (1546) nous apprend que Marie, de passage à Genève, a critiqué publiquement les longues robes des pasteurs (dont celle de Calvin !), en les associant aux faux prophètes annoncés dans le Nouveau Testament. Calvin rapporte qu'il a remis cette femme à sa place en la réprimandant sévèrement.

En 1549, la famille Froment revient vivre à Genève. Malgré les tensions, le couple finira par rester fidèle à la Réforme genevoise calviniste. Marie meurt en 1561.

Ecrits attribués à Marie Dentière

- *La guerre et délivrance de la ville de Genève (1536)*

Il n'en reste que des copies manuscrites. Ce document anonyme a été attribué à Marie Dentière à la fin du XIXe siècle. Il s'agit d'une œuvre historique, considérée comme la première à avoir été publiée depuis que Genève a adhéré à la Réforme. Cette chronique raconte des faits qu'elle va interpréter de façon théologique. Elle voit dans le basculement de Genève dans la Réforme comme un soutien divin.

- *Epître très utile*

En 1539, Marie fait imprimer à Genève (mais avec Anvers comme faux lieu d'édition) son *Epître très utile*, signée M.D. Elle est dédiée à sa protectrice, la reine Marguerite de Navarre, marraine de l'une de ses filles. La majeure partie des exemplaires sont saisis par les autorités genevoises (L'Institut d'histoire de la Réformation en détient un exemplaire.) Froment est convoqué devant le Conseil et l'imprimeur est jugé et emprisonné quelques jours. C'est le premier texte victime de la censure réformée à Genève. Cet écrit est considéré comme une

attaque contre les autorités genevoises du moment. M.D. y défend la Réforme avec conviction ; elle dénonce avec violence l'hypocrisie ambiante et la corruption du clergé genevois. Elle prône la participation active des femmes en matière de religion, affirmant qu'hommes et femmes sont égaux dans leur capacité à comprendre les textes sacrés. Ce livre est accompagné d'une petite grammaire hébraïque rédigée par sa fille et envoyée à la fille de Marguerite de Navarre, Jeanne d'Albret.

- « *Au Lecteur chrétien* » in *Sermon de M. J. Calvin*

Marie Dentière aurait également rédigé une préface au Sermon de Calvin, publié en 1561, où il est montré quelle doit être la modestie des femmes en leur habillement.

Hommage rendu à Marie Dentière

En 2003, le nom de Marie Dentière a été gravé sur le Mur des Réformateurs en même temps que ceux de trois précurseurs de la Réforme. L'inscription se trouve sur le côté de la stèle dédiée à Zwingli. Elle est discrète, mais c'est l'unique nom de femme figurant sur ce monument. Cette inscription marque la reconnaissance que le XXIe siècle a su lui accorder pour son engagement au sein de la Réforme protestante.

Nous n'avons pas vu l'heure passer ! A regret, au-delà des légendes, nous quittons Marie Dentière, théologienne, historienne, et féministe de la première heure !

Georgette PUGIN

- **Isabelle Graesslé**: *Vie et légendes de Marie Dentière*, Centre protestant d'Etudes, Genève, 2003
- *Chronique de Jeanne de Jussie*, 1535-1546 ?
« *Le levain du calvinisme ou le commencement de l'hérésie de Genève* », Editions A.C. Griel, Genève, F. Jullien, 1865

Cinquième rencontre annuelle des associations féminines et féministes

11 juin 2012-08-16

A l'invitation de Madame Sandrine Salerno, conseillère administrative de la ville de Genève, les représentantes des associations féminines et féministes genevoises se sont retrouvées, le 11 juin dernier, dans les salons du Palais Eynard.

Après le tour de table des associations, Madame Salerno a fait part des ses projets, de ses soucis et des ses espoirs à propos de la condition des femmes en ville de Genève.

Ces préambules furent suivis de cinq exposés décrivant des projets soutenus par la ville.

Tous ces projets ont pour but de faciliter l'insertion ou la réinsertion professionnelle de femmes.

Comptabilis est une fiduciaire sans but lucratif, constituée en association en 2009. Il s'agit d'une entreprise d'insertion professionnelle. Elle offre des stages de formation en comptabilité et en gestion administrative à des personnes en rupture ou en difficultés professionnelles. Elle fonctionne comme une véritable entreprise et sert des clients réels.

Comptabilis fait des débuts prometteurs

Label Bobine a été créé en 2011 par SOS Femmes.

Il s'agit d'un atelier de couture, qui offre une formation à des femmes en emploi de solidarité.

L'entreprise a trouvé différents filons et rencontre le succès.

Elle assure la production de petits créateurs de mode locaux ; elle a lancé sa propre marque : Label Bobine ; elle organise des défilés-vente de mode de second hand dans des EMS, où elle remporte un franc succès ; elle a reçu une demande de création de vêtements pratiques et élégants pour des personnes à mobilité réduite.

Camarada s'occupe de l'accueil de femmes migrantes et de leurs enfants depuis trente ans.

L'association a mis sur pied une formation de femme de ménage certifiée et une spécialisation d'employée de maison chez des personnes âgées.

Incubateur Essaim est issu de la Chambre de l'économie sociale et solidaire.

Il soutient des porteurs de projets d'activités indépendantes, dans toutes les phases de la création d'une entreprise. Il offre au candidat un statut d'entrepreneur salarié pendant trois ans et paie les cotisations aux assurances sociales.

Il a la forme d'une entreprise collective partagée, ce qui lui donne l'avantage d'avoir une image institutionnelle et de permettre des échanges entre entrepreneurs.

La Muse cache sous ce nom dû à son adresse, rue le la Muse, une association qui se présente sous la forme de cellules d'entraide pour femmes.

Il y a, à Genève, sept cellules qui regroupent une centaine de membres.

Ces cellules ont pour but de doper la créativité de leurs membres, d'aider les femmes entrepreneurs ou carriéristes. Elles insistent sur la capacité d'écoute des femmes entre elles et favorisent le réseautage.

Toutes ces associations se présentent en détail sur des sites internet.

Leurs projets pilotes fonctionnent apparemment bien et sont porteurs d'espoir.

Danièle Kaufmann

Petite leçon sur le sexisme ordinaire de Brigitte Grésy

L'Université de Genève a invité le 14 juin dernier Brigitte Grésy, auteure de plusieurs rapports sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes commandités par le ministre des Droits des femmes en France, à donner une conférence sur le thème de «L'excellence, au-delà du sexisme ordinaire», pour clore le troisième volet de la campagne menée sous l'égide du bureau de l'égalité en 2012.

Brigitte Grésy, après un parcours exemplaire dans les plus hautes sphères de l'administration publique française (elle a été notamment directrice de cabinet du directeur des stratégies industrielles et inspectrice générale des affaires sociales) est aujourd'hui membre de l'Observatoire de la parité et du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle à Paris. Elle est venue présenter son livre sur le sexisme ordinaire "Petit Traité contre le sexisme ordinaire" paru aux éditions Albin Michel.

Avec un humour mordant qui n'est pas sans rappeler les effets de style caustiques des écrivains des Lumières, Brigitte Grésy découpe au scalpel les effets délétères de ces touches imperceptibles de sexisme, qu'elle nomme ordinaire, contre lesquelles il est si difficile de se prémunir à découvert, justement parce qu'elles demeurent souvent cachées dans l'inconscient et s'expriment de façon quasiment "invisible", mais qui n'en laissent pas moins leurs cibles féminines démunies, et désarmées. Les effets sur le moral et l'engagement professionnel des femmes à long terme peuvent être désastreux.

Le sexisme ordinaire ce sont ces petits mots anodins, ces attitudes non verbales et ces "blagues" provenant d'hommes et de femmes aussi, qui contribuent à entretenir une ambiance détestable pour une femme compétente, et la découragent sur le chemin vertigineux qui pourrait la mener au plafond de verre ou de fer. Regards qui se détournent, regards qui explorent, petites phrases assassines qu'on ne remarque pas... Le sexisme ordinaire, nous dit Brigitte Grésy, c'est quand on sent le malaise monter en soi, une petite boule dans le ventre, suite à une remarque apparemment anodine.

Faut-il combattre ces sexismes ordinaires? Oui, dit Brigitte Grésy, qui est entrée en Guerre contre ce sexisme ordinaire, mais pas de n'importe quelle façon. Elle offre dans la foulée non seulement un outil pour reconnaître ces sexismes, mais des

stratégies gagnante-gagnant pour dévoiler ces mécanismes et les contrer efficacement, notamment à l'aide de l'humour. Car il n'est pas question d'entrer en guerre frontale contre les hommes et les femmes qui utilisent ces sexismes ordinaires, notamment parce que la plupart du temps, ils ne s'en rendent pas compte eux-mêmes, n'ayant pas réfléchi à la question, et aussi parce que ce sont des collègues et amis qu'on apprécie par ailleurs, voire des supérieurs hiérarchiques qui tiennent l'avenir de votre carrière entre leurs mains.

Les stratégies de la rupture, de l'affrontement et de la fuite constituent une première trousse à outil peu efficace à long terme pour renforcer sa capacité de résistance. Brigitte Grésy préconise les techniques de confrontation, c'est à dire "poser les termes du débat et faire bouger les lignes". Les techniques de confrontation ont "vocation à aider l'autre à abandonner ses comportements sexistes sans lui faire perdre la face". Il s'agit donc d'apporter une réponse avec l'autre, et non pas contre l'autre, sans pour autant détruire la relation. Parmi ces techniques, l'étiquetage (manier le compliment pour induire le comportement que l'on souhaite voir adopter), l'humour, le recadrage (avec expression de son ressenti) sont précisément décrits, avec des exemples à la clef.

Brigitte Grésy, blonde, toute en jupe et cuir élégant couleur chair, manie le Verbe contre le sexisme ordinaire avec brio et efficacité, et a forcé le respect de son public de Genevoises et Genevois. Le public a aussi été ravi d'apprendre que Madame Annick de Ribaupierre, ancienne vice rectrice de l'Université, a offert le livre à l'actuel Recteur, qui l'a lu avec plaisir.

Peut être ce geste symbolique de soutien aux futures générations de femmes actives pourrait-il être répété? Brigitte Grésy termine ainsi son livre: "En ce sens, l'homme et la femme sont bien leur mutuel avenir".

Natacha RAULT

Accoucheuse à Tulkarem

Le 25 avril 2012, Mesdames Arlette Monnard-Elhajasan et Aline Jacottet sont venues présenter le livre qu'elles ont écrit ensemble : « Accoucheuse à Tulkarem », paru chez Labor et Fides, en mars 2012.

Il s'agit du récit de vie hors du commun d'une Genevoise qui a passé trente-sept ans dans l'intimité palestinienne. Ce livre raconte non seulement la vie d'une femme, son mariage, la venue des enfants, son travail de sage-femme aux côtés de son mari, gynécologue palestinien. Il nous parle aussi de la culture bédouine, de la situation des femmes palestiniennes, de la vie dans les territoires occupés, de l'histoire de cette région. Il aborde le problème des mariages interethniques, celui de l'exil.

Aline Jacottet a su transcrire le récit oral d'Arlette Monnard-Elhajasan avec les mots justes. Les deux femmes s'entendent et se comprennent apparemment très bien.

Dans le bulletin de Labor et Fides automne 2012, apparaît ce commentaire à propos de ce livre :

« Ce récit d'une femme suisse au sujet de ses trente-sept ans passés au Proche-Orient, est absolument bouleversant. Puisé dans le quotidien banal transfiguré par le contexte, Accoucheuse à Tulkarem constitue une double histoire, la petite qui rejoint la grande. Un document d'une rare intensité, sans retouche, qu'il n'eût pas fallu écrire autrement que comme la vie qui coule, simple et diabolique selon où l'on a le malheur d'exister. »

La Vie protestante (Genève) avril 2012

Danièle Kaufmann

EVENEMENTS

En 2013, l'AGFDU aura 90 ans ! Le 3 novembre 1923, l'Association genevoise de femmes universitaires a été fondée par Mariette Schaetzel, médecin et Nelly Schreiber-Favre, avocate. Il s'agira de célébrer dignement cet événement.

L'association suisse a été fondée le 22 mars 1924, à Berne. Nelly Schreiber-Favre en fut la première présidente et Mariette Schaetzel, la première secrétaire.

De plus l'AGFDU attribuera le prochain Prix d'excellence.

**Nous avons besoin de votre soutien financier !
AGFDU Genève CCP 12-3281-7**

AGFDU - Souvenirs souvenirs

Ile Saint-Pierre Dans les pas de Jean-Jacques Rousseau

Le 28 juin 1712 naissait Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève. En cette année 2012, le tricentenaire de sa naissance est célébrée de bien des manières dans sa ville natale et autres villes et villages suisses, mais aussi dans de nombreuses villes d'Europe et d'ailleurs. Dans ce contexte, en hommage à l'écrivain, au philosophe, au musicien, au botaniste, ou au citoyen, des manifestations diverses: expositions, colloques, promenades, mises en lecture, se succèdent. L'AGFDU, quant à elle, a choisi de faire une excursion à l'île Saint-Pierre connue pour avoir abrité J.-J. Rousseau lorsqu'il fuyait ses détracteurs. Bien des années après, son séjour lui inspirera le texte de la « Cinquième Promenade » du recueil des « Rêveries du promeneur solitaire ». Nous vous invitons à remonter le temps en nous accompagnant sur les traces de Jean-Jacques, promeneur et rêveur ...



9 juin 2012, embarquement pour un voyage dans le temps

Le soleil est au rendez-vous. Arrivées à Bienne par le train, nous gagnons à pied l'embarcadere. Le « Berna », bateau de ligne, attend déjà les passagères. Il quitte peu à

peu la rive pour se diriger vers l'île Saint-Pierre où nous allons faire escale.

Enchantement du paysage retrouvé

L'île - devenue presqu'île en 1878, à la suite de la correction des eaux du Jura - exerce toujours son charme sur le visiteur. On y

admire les Alpes bernoises et le Jura. Dans sa petitesse, elle offre toutes sortes de sites : chemins de forêt ombragés, vignoble tout proche, rives de sable, roselière, et grands hêtres ancestraux.

« Les rives du lac de Bienne sont plus sauvages et romantiques que celles du lac de Genève, parce que les rochers et les bois y bordent l'eau de plus près, mais elles ne sont pas moins riannes. S'il y a moins de culture de champs et de vignes, moins de villes et de maisons, il y a aussi plus de verdure naturelle, plus de prairies, d'asiles ombragés, de bocages, des contrastes plus fréquents et des accidents plus rapprochés. »

Une page d'histoire

Un peu à l'écart, adossées à un muret, nous écoutons Danièle Kaufmann évoquer les différentes étapes de la vie de Jean-Jacques Rousseau. La période allant de 1762 à 1765 est pour le moins tourmentée !

En juin 1762, après la publication de l'*Emile* et du *Contrat social*, le premier ouvrage est condamné par le Parlement de Paris à être lacéré et brûlé. Menacé de « prise de corps », Rousseau s'enfuit à Yverdon, au bord du lac de Neuchâtel, « terre de justice et de liberté ». Il se réfugie chez son ami Daniel Roguin. Le 19 juin, à l'aube, ses 2 ouvrages sont brûlés à Genève devant l'Hôtel de Ville parce que « tendant à détruire la religion chrétienne et tous les gouvernements. » Berne suit Genève et prend un décret d'expulsion.

Rousseau s'installe alors à Môtiers, territoire du roi de Prusse Frédéric II, dans le Val-de-Travers. Il y passe 18 mois assez heureux. Ami du gouverneur lord George Keith, il est accueilli par la communauté protestante. Jean-Jacques parcourt la contrée avec sa longue robe d'Arménien rapportée de Montmorency. « J'ai pris l'habit long et je fais des lacets... » En 1763, il reçoit la naturalité neuchâteloise et abdique à perpétuité son droit de bourgeoisie à Genève.

En 1764, le procureur général Tronchin publie les *Lettres écrites de la campagne*. Rousseau décide d'y répondre par les *Lettres écrites de la Montagne*. Ces Lettres seront brûlées en 1765 à La Haye et à Paris, interdites à Berne. Le pasteur, Montmollin, si accommodant jadis pour le paria Jean-Jacques, va amener la population de Môtiers contre lui. Dans la nuit du 6 au 7 septembre,

des pierres sont lancées contre les vitres de sa maison.

Il doit se réfugier à l'île Saint-Pierre, au milieu du lac de Bienne. « *C'est dans cette île que je me réfugiai après la lapidation de Motiers.* » (1) Après 6 semaines délicieuses sur cette parcelle de terre, le gouvernement bernois va l'expulser le 24 octobre 1765, sur ordre du bailli Nidau. C'est la mort dans l'âme que le philosophe quittera ce refuge de paix.

La maison habitée par Rousseau

Nous déjeunons dans la cour de l'ancien prieuré clunisien du 12^e siècle, transformé, après la Réforme, en auberge. C'est là que Rousseau habita.

« Il n'y a dans l'île qu'une seule maison, mais grande, agréable et commode, qui appartient à l'hôpital de Berne ainsi que l'île, et où loge un receveur avec sa famille et ses domestiques. »

Notre repas est suivi de la visite à l'étage de la chambre de l'écrivain, émouvante dans sa simplicité.

L'île Saint-Pierre, un refuge pour l'homme traqué

Chassé de ses asiles successifs par des haines religieuses ou par les mesquineries de ses anciens amis philosophes, cette île apporte à Rousseau le refuge de la solitude, l'apaisement. On retrouve dans les « Promenades », ces images du bonheur goûté en ce lieu pittoresque, en communion étroite avec la nature.

« De toutes les habitations où j'ai demeuré (et j'en ai eu de charmantes), aucune ne m'a rendu si véritablement heureux et ne m'a laissé de si tendres regrets que l'île de Saint-Pierre au milieu du lac de Bienne. (1)

« Je compte ces deux mois pour le temps le plus heureux de ma vie et tellement heureux qu'il m'eût suffi durant toute mon existence sans laisser naître un seul instant dans mon âme le désir d'un autre état. Quel était donc ce bonheur et en quoi consistait sa jouissance ? Je le donnerais à deviner à tous les hommes de ce siècle sur la description de la vie que j'y menais. Le précieux farniente fut la première et la principale de ces jouissances que je voulus savourer dans toute sa douceur, et tout ce que je fis durant mon séjour ne fut en effet que l'occupation délicieuse et nécessaire d'un homme qui s'est dévoué à l'oisiveté. » (1)

Dans ce site riant, quelle occupation pour l'homme blessé ? Herborisation, travaux rustiques, rêverie au fil de l'eau.

« J'entrepris de faire la Flora petrinsularis et de décrire toutes les plantes de l'île sans en omettre une seule, avec un détail suffisant pour m'occuper le reste de mes jours. » (2)

« Me voilà donc à mon foin pour toute nourriture et à la botanique pour toute occupation. Déjà vieux, j'en avais pris la première teinture en Suisse auprès du docteur d'Ivernois, et j'avais herborisé assez heureusement durant mes voyages pour prendre une connaissance passable du règne végétal. » (2)

« Je raffole de la botanique : cela ne fait qu'empirer tous les jours. Je n'ai plus que du foin dans la tête, je vais devenir plante moi-même un de ces matins. » (3)



Rêverie au bord du lac

Nous parcourons l'île à pas lents sur les chemins qui la sillonnent. Des moutons et des chèvres broutent l'herbe verte de la prairie qui ouvre sur le lac. Après un détour par le lieu ombragé qui abrite une statue en bronze de Rousseau, nous nous immobilisons au bord du lac, attentives à la mise en lecture d'un extrait de la « Cinquième Promenade » choisi par la Présidente de l'AGFDU.

« Quand le lac agité ne me permettait pas la navigation, je passais mon après-midi à parcourir l'île en herborisant à droite et à gauche, m'asseyant tantôt dans les réduits les plus riants

et les plus solitaires pour y rêver à mon aise, tantôt sur les terrasses et les tertres, pour parcourir des yeux le superbe et ravissant coup d'œil du lac et de ses rivages, couronnés d'un côté par des montagnes prochaines, et de l'autre élargis en riches et fertiles plaines, dans lesquelles la vue s'étendait jusqu'aux montagnes bleuâtres, plus éloignées, qui la bornaient.

Quand le soir approchait, je descendais les cimes de l'île, et j'allais volontiers m'asseoir au bord du lac, sur la grève, dans quelque asile caché ; là, le bruit des vagues et l'agitation de l'eau, fixant mes sens et chassant de mon âme toute autre agitation, la plongeaient dans une rêverie délicieuse, où la nuit me surprenait souvent sans que je m'en fusse aperçu. Le flux et le reflux de cette eau, son bruit continu, mais renflé par intervalles, frappant sans relâche mon oreille et mes yeux, suppléaient aux mouvements internes que la rêverie éteignait en moi, et suffisaient pour me faire sentir avec plaisir mon existence, sans prendre la peine de penser...»

Après nous être plongées dans ce lieu historique naturel, qui fut si cher à Rousseau le promeneur, le rêveur, le botaniste, il est temps de quitter « le flux et le reflux du lac de Bienne » et de poser à nouveau le pied sur le sol genevois.

Georgette PUGIN

- Œuvres complètes de Rousseau

Bibliothèque de la Pléiade (Paris, Gallimard, 1969)

- Les « **Rêveries du promeneur solitaire** », œuvre autobiographique de J.-J. Rousseau composée de 10 « Promenades », ont été rédigées de 1776 à 1778 et publiées, à titre posthume, en 1782.

Extraits de la « Cinquième Promenade » (1) et « Septième Promenade » (2) (consacrée à l'herborisation)

- Les « **Lettres sur la Botanique** » (8 lettres) ont été écrites entre 1771 et 1773. Elles sont suivies de « Fragments pour un dictionnaire des termes d'usage en botanique ».

- Lettre de Rousseau à François-Henri d'Ivernois, 1^{er} août 1765 (3)

ASFUDU - NOUVELLES DE SUISSE

« Apprivoiser » !

Voilà qui pourrait résumer l'action du Comité central ces derniers temps. Apprivoiser, disait le Petit-Prince, signifie créer des liens. C'est à créer des liens que le Comité suisse a décidé de consacrer sa stratégie de revitalisation de l'Association. En effet, après de nombreuses investigations pour comprendre, afin d'y remédier, la perte de forces vives dans les différentes sections de l'Association, le Comité central a choisi d'investir sur l'entretien des liens entre les membres. A cette fin, une base de données des membres a été constituée, un profil de l'Association est maintenant actif sur des réseaux sociaux professionnels comme SWONET et XING. Pour s'assurer que de tels outils rempliront le rôle pour lequel ils ont été créés, le Comité va consacrer la formation continue de cet automne à un cours bilingue de familiarisation aux réseaux sociaux. Il aura lieu le 10 novembre 2012 à Bâle. Les participantes à ce cours pourront explorer les réseaux sociaux et apprendre comment les utiliser pour en tirer le meilleur.

L'ASFUDU n'est rien sans son **lien** aux associations sœurs en Europe et dans le monde, rappelle souvent la Présidente suisse. Le Comité central porte à l'étranger le témoignage de ce qui se fait en Suisse et, dans le mouvement inverse, nourrit la Suisse des richesses ramenées de l'extérieur. Après avoir pris part aux rencontres du GEFDU à Helsinki, le Comité prépare activement sa participation aux prochaines rencontres internationales : FRABELUS à Bordeaux en septembre, DACH à Vienne en octobre, FIFDU à Istanbul l'année prochaine.

Le **lien** entre Mexico 2012 et la Suisse continue de porter des fruits. Les résultats de l'enquête sur les infrastructures d'accueil de

la petite enfance dans les cantons représentés au Comité central sont désormais disponibles. L'enquête, qui a tenté de faire le point de la question en Suisse, auteure de la Résolution de Mexico 2012, révèle une diversité des situations à travers le pays. De manière générale, toute la société est mise à contribution pour la garderie des enfants, mais l'offre ne rencontre pas toujours la demande. Ces résultats seront présentés lors des rencontres internationales. Le détail de l'enquête est disponible sur demande.

L'Assemblée des déléguées de Bâle a célébré le **lien** entre toutes les sections suisses de l'Association. La délégation genevoise forte de ses 5 déléguées était bien présente sur les rives du Rhin où la section de Bâle avait préparé un programme intellectuel, culturel et gastronomique très apprécié. Les postes vacants au sein du Comité central ont été repourvus : Anita Haldeman est la nouvelle Vice-présidente, et Cosima Schenk la nouvelle CRE. Elsbeth von Navarini-Marti garde la trésorerie ad-intérim. Notre nouvelle secrétaire Livia Boscardin a été présentée officiellement. Un rapport détaillé est disponible dans le dernier Bulletin suisse 02/2012. La prochaine Assemblée des déléguées aura lieu à Lausanne, en avril 2013.

Nous aurons bientôt nonante ans ! Où et comment fêter autant d'années !? Les rives du Rhin tendent de nouveau les bras à l'Association. L'événement sera célébré à Bâle en **lien** avec le 90^e anniversaire de la section Bâloise.

Esther Um

AGFDU - Activités

Programme d'automne

9 octobre, de 10h15 à 12h, visite du Centre Camarada.

Le Centre Camarada (www.camarada.ch) accueille des femmes migrantes depuis trente ans, cette année.

Rendez-vous au **19 ch. De Villars 1203 Genève**

Bus 3 et tram 14: arrêt Servette

Bus 11: arrêt Wendt

Il sera possible de prendre un repas au Centre. Veuillez vous inscrire jusqu'au **22 septembre**.

27 novembre, de 9h30 à 11h30, Journal Le Temps

Nous serons accueillies à une séance de briefing de la rédaction du Temps.

Rendez-vous place Cornavin 3, à 9h30. Veuillez vous inscrire jusqu'au **22 novembre**.

10 décembre, nous fêterons l'Escalade.

Restaurant des Vieux Grenadiers, 92 rue de Carouge.

Retenez la date ; des informations plus précises vous parviendront plus tard.

Remarque : pour deux des manifestations programmées, d'autres dates sont annoncées dans le Bulletin suisse. C'est cette annonce qui fait foi.

Les inscriptions sont à envoyer à AGFDU, Case postale 3521 1211 Genève 3 - Rive

Ou à agfdu.ge@gmail.com ou au n° 022 7572822.

Communications

Le Musée international de la Réforme

- Présente une exposition temporaire, du 16 juin au 25 novembre 2012, consacrée aux **Parfums antiques, senteurs bibliques**
- Propose une conférence, le 21 novembre à 18h30, sur le thème **Rousseau et la religion**
Par M. Olivier Fatio, professeur honoraire, président d'honneur du MIR
Réservation : www.musee-reforme.ch

Dies academicus

Vendredi 12 octobre, à 10h. Uni Dufour

Allocutions de deux docteurs honoris causa :

Mme Navanethem Pillay, Haut commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme,

M. Michel Serres, philosophe, professeur à l'Université de Stanford et membre de l'Académie française.

ASSOCIATION GENEVOISE DE FEMMES DIPLOMEES DES UNIVERSITES

NOM Prénom

Date de naissance Nationalité (canton)

Adresse privée

N° postal Localité

Téléphone Fax

Adresse prof.

N° postal Localité

Téléphone Fax

E-mail privé..... E-mail professionnel

Langue(s) maternelle(s) Autres

Université(s) Diplômes

Titre(s)

Activité professionnelle

.....

Autres activités

.....

⇒ Comment avez-vous eu connaissance de l'AGFDU ?

.....

⇒ Souhaitez-vous participer aux activités de l'AGFDU ? (Souligner)

Groupe de travail

Commissions

Comité

ANNEXE : Diplôme universitaire (photocopie)

Lieu et date Signature

Formulaire à retourner à l'AGFDU, Case postale 3521, 1211 Genève 3 – Rive

Programme des Activités

14-16 septembre 2012	<i>FRABELUS à Bordeaux</i>
9 octobre 2012	<i>Visite du Centre Camarada</i>
11-14 octobre 2012	<i>DACH à Vienne</i>
10 novembre 2012	<i>« L'internet à ma portée » et rencontre d'automne de l'ASFUD</i>
27 novembre 2012	<i>Visite du journal Le Temps</i>
10 décembre 2012	<i>L'AGFDU fête l'Escalade</i>
12/13 avril 2013	<i>Assemblée des déléguées à Lausanne</i>
16-21 août 2013	<i>31^e Congrès de la FIFDU à Istanbul</i>

Rédaction

Eustacia Cortorreal
Danièle Kaufmann
Hillevi Perraudin
Georgette Pugin
Natacha Rault
Esther Um

Photos

Georgette Pugin

Impression

Imprimerie Trajets